

CONTROVERSE LA NÉCESSITÉ DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE EN QUESTION

Alors que des mesures les encadrent déjà, une résolution du Parlement européen exige de précipiter la fin de toute expérimentation animale. Pas sûr dans ces conditions que le chemin de la recherche médicale ne soit pas entravé compte tenu de la complexité du vivant.

Le 16 septembre dernier, le Parlement européen a adopté une résolution (1) qui invite la Commission à établir un plan d'action dans le but de supprimer progressivement, « au moyen de mesures de réduction, d'affinement et de remplacement, des procédures impliquant des animaux vivants à des fins scientifiques et réglementaires, dès que ce sera possible sur le plan scientifique et sans abaisser le niveau de protection de la santé humaine et de l'environnement ».

Si l'intention est louable et si les progrès réalisés depuis trente ans par les techniques de substitution – in vitro (culture de cellules par exemple) et in silico (modélisation et ordinateur) – sont réels, « il ne faut pas que les citoyens oublient que les progrès médicaux et chirurgicaux n'ont pu exister sans l'apport des animaux », rappelle Jean-Pierre Jégou, président de l'Académie vétérinaire de France (voir ci-contre). « Je suis vétérinaire et je suis le premier à regretter amèrement que soient publiées d'innombrables pages de recherches et d'études cliniques sans que soit fait état, par les auteurs, de l'apport des animaux. Les maintenir invisibles, ce n'est pas leur rendre hommage. » De plus, « utiliser l'animal à des fins de recherche



9,58 MILLIONS

Le nombre d'animaux utilisés en Europe, en 2017, à des fins scientifiques. 69 % l'ont été pour la recherche, 23 % pour des tests réglementaires.

est quelque chose qui engage profondément le chercheur, c'est une implication personnelle dont on parle très peu », poursuit Jean-Pierre Jégou.

COMPLEXITÉ DES ENJEUX

En dépit d'une directive européenne encadrant depuis plus de dix ans l'utilisation des animaux dans les études médicales, les pressions en faveur d'une interdiction pure et simple ne faiblissent pas, sans prendre toujours la mesure de

la complexité des enjeux de la recherche. Dans un communiqué conjoint, l'Académie de médecine, l'Académie des sciences, l'Académie de pharmacie et l'Académie vétérinaire de France rappellent donc que les expérimentations animales sont « aujourd'hui strictement encadrées en Europe et répondent à des critères éthiques rigoureux. Toute expérimentation scientifique ou répondant à une exigence réglementaire qui implique des animaux doit

être évaluée par des comités indépendants et réalisée par des personnels formés ». Ces comités d'éthique ont été mis en place depuis une dizaine d'années et, précise Jean-Pierre Jégou, « leurs critères sont d'un tel niveau d'exigence et les échanges parfois si complexes que les recherches et leurs financements deviennent extrêmement difficiles ».

Et le communiqué de poursuivre : « Les modèles de substitution ne peuvent récapituler

la complexité d'un organisme vivant et ne sont pas en mesure d'intégrer l'ensemble des paramètres biologiques impliqués dans le fonctionnement normal et pathologique des cellules, des organes et de leurs interactions et in fine d'un être vivant. (...) D'importantes solutions de remplacement, de réduction et d'amélioration ont déjà été trouvées concernant le recours aux animaux dans la recherche et des efforts constants sont déployés en ce sens. Si de telles solutions peuvent sans doute encore être découvertes, le recours aux animaux reste indispensable dans plusieurs secteurs de la recherche en biologie-santé – car ce recours conditionne le progrès des soins chez l'homme et chez les animaux –, ou est imposé, notamment par la réglementation sur le médicament à usage humain

« D'importantes solutions de remplacement ont été trouvées et peuvent encore être découvertes mais le recours aux animaux reste indispensable dans plusieurs secteurs. » ACADEMIES DE MÉDECINE, DES SCIENCES, DE PHARMACIE ET VÉTÉRINAIRE

et vétérinaire au sein de l'Union européenne ainsi qu'au plan international ».

CHARTRE DE TRANSPARENCE

Comme l'indique la charte de transparence sur le recours aux animaux à des fins scientifiques et réglementaires en France, « la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, requiert des modèles pour progresser. Elle nécessite une approche intégrée qui s'appuie sur la complémentarité des méthodes expérimentales basées sur l'informatique (in silico) la biochimie, la culture de cellules et de tissus (in vi-

tro) et le recours aux animaux vivants (in vivo), ainsi que sur les données cliniques » (2).

Par ailleurs, comme le remarquait l'avis du 29 juin 2017 de quatre académies sur « la protection des animaux à des fins scientifiques » (3), concernant les essais thérapeutiques, ils « ne peuvent être engagés sans des études préalables portant notamment sur les mécanismes d'action, l'efficacité et les éventuels effets indésirables, lesquelles ne peuvent être réalisées que chez l'animal, à défaut d'autres approches. Il serait éthiquement incon-

cevable et contraire à tous les traités internationaux de remplacer l'expérimentation animale par l'expérimentation sur l'homme, même chez des volontaires. Les études de phase I chez l'homme restent nécessaires mais exposent à d'autant moins de risques qu'elles sont précédées d'études réalisées chez l'animal ». ★

ANNE-CORINNE ZIMMER

(1) Résolution 2021/2784 (RSP), disponible sur : www.europarl.europa.eu/

(2) En savoir plus sur la charte : academie-veterinaire-defrance.org

(3) Avis cosigné par l'Académie des sciences, l'Académie nationale de pharmacie, l'Académie nationale de médecine et l'Académie vétérinaire de France, disponible sur : academie-veterinaire-defrance.org

La pression citoyenne en faveur d'une interdiction ne faiblit pas. L'initiative « Stop vivisection » en 2015 avait recueilli 1 million de signatures. Pourtant, peu d'expérimentations impliquent la dissection.



QUELQUES DÉCOUVERTES LIÉES AUX ANIMAUX

Nobel de médecine 1905. Le docteur allemand Robert Koch découvre l'agent de la tuberculose et du choléra grâce à la vache et au mouton.

Nobel de médecine 1907. Le médecin militaire et parasitologiste français Alphonse Laveran découvre est et récompensé pour ses découvertes sur le paludisme. 2005. Les chercheurs australiens Barry J. Marshall et Robin Warren sont nobélisés pour leur découverte du rôle de la bactérie *Helicobacter pylori* dans la formation d'ulcères gastriques, découverte permise en partie grâce à la gerbille et au porc.